

Madame, Monsieur, chers Membres de GastroLausanne,

Nous vous remercions pour votre courrier du 20 novembre 2025 par lequel vous demandez aux candidats à la Municipalité de se positionner sur 19 points. Par la présente, nous souhaitons vous apporter les réponses des trois candidats PLR aux prochaines élections municipales à Lausanne. Elles reflètent d'une manière générale la position du PLR Lausanne et nous sommes à votre disposition si vous souhaitez que l'on aborde de vive voix certains des points en complément à ce courrier.

1. **Gratuité du stationnement de surface entre 12h00 et 14h00** : objectif relancer les déjeuners en ville sans surtaxe de stationnement. Exemple : la ville de Sierre offre déjà la gratuité sur tous les horodateurs entre 12h00 et 13h30.
 - *Le PLR est favorable à la gratuité du stationnement entre midi et deux et a d'ores et déjà déposé un postulat en ce sens au Conseil communal. Nous entendons poursuivre nos efforts pour redynamiser le centre-ville de Lausanne et améliorer l'accessibilité aux commerces et restaurants.*
2. **P+R gratuit pour les clients de restaurants** : Permettre l'accès gratuit aux parkings P+R, sur réservation, pour le repas de midi (11h30–14h30), notamment pendant les fermetures de parkings centraux comme la Riponne. Actuellement, les P+R sont gratuits le samedi ; il s'agit d'étendre cette mesure aux jours de semaine.
 - *Le PLR est plutôt favorable à un système de réduction du tarif dans les P+R pour les personnes ayant consommé un repas à Lausanne entre midi et 14h. Ce système doit être développé en collaboration avec les restaurateurs partenaires.*
3. **Gratuité des transports publics entre 11h30 et 14h30** : Mesure inspirée de la Geneva Transport Card, afin de faciliter les déplacements en centre-ville et de favoriser la fréquentation des établissements.
 - *Le PLR n'est pas favorable à la gratuité des transports publics entre midi et 14h en raison principalement de son coût extrêmement élevé et de l'offre qui permet déjà une réelle alternative à la voiture.*
4. **Signalétique « Resto ouvert » et dispositifs d'information dans les zones de Chantier** : Mise en place de totems, panneaux et QR codes pour orienter la clientèle malgré les travaux. Ces dispositifs devraient être prévus en amont de tout projet d'envergure.

- *Le PLR est tout à fait favorable à une signalétique plus claire et permettant un meilleur accueil de la clientèle.*
- 5. Fonds de soutien ciblé :** Création d'un fonds communal de soutien pour les restaurateurs impactés par des chantiers majeurs, sur le modèle des aides de 50 000 CHF attribuées aux marchands du marché.
- *Le PLR a favorable à la création d'un fond. Deux postulats ont été déposés au Conseil communal. Le premier visant à mettre sur pied un fond de soutien aux commerçants impactés par des chantiers de la ville et le second pour que la Ville puisse compenser les baisses de chiffres d'affaires lié à des chantiers privés le temps que les procédures juridiques pour une réduction de loyer aboutissent. Les conditions pour bénéficier de ces fonds devront être clairement spécifiées dans un règlement adhoc.*
- 6. Bons de consommation subventionnés :** Relancer une opération type welQome, où 50 CHF achetés donnent droit à 100 CHF de consommation, financée par un fonds communal, afin de stimuler la consommation locale.
- *Le PLR n'est pas favorable à des bons de consommation subventionnés, mais défend plutôt le développement à grande échelle de la carte Enjoy Lausanne.*
- 7. Suspension de certaines taxes (terrasses, déchets, eau, électricité) :** Alléger les charges fixes des établissements en difficulté pendant la période de crise.
- *Le PLR est favorable à toute mesure qui vient en aide aux commerçants et restaurateurs en difficulté en raison de travaux, crise sanitaire, etc. Le PLR se bat en particulier pour faire baisser les taxes communales sur l'électricité et pour supprimer les taxes inutiles. En revanche, il n'estime pas que les taxes soient suspendues de manière générale. Elles doivent l'être de manière ponctuelle en fonction des désagréments subis de manière non fautive par les restaurateurs.*
- 8. Calendrier clair des animations et co-programmation :** Publier un calendrier prévisionnel des événements et les coordonner avec les restaurateurs pour maximiser les retombées économiques et la sérénité d'exploitation.
- *Le PLR est entièrement favorable à cette mesure. En sus du calendrier à mettre en place, il conviendrait également de diffuser des newsletter pour améliorer la visibilité des restaurateurs sur le territoire communal.*
- 9. Subventions pour l'accessibilité PMR :** Financer l'installation de rampes amovibles, la suppression de seuils, ou la création de menus accessibles (braille, QR code), à l'image du dispositif genevois.

- *Cette mesure doit être mise en place en partenariat avec les acteurs privés. D'une manière générale, le PLR est favorable aux mesures qui améliorent l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.*

10. Chemins piétons confortables et ombragés : Abaisser les trottoirs, ajouter des bancs et de la végétation pour rendre les parcours agréables en été.

- *Le PLR est favorable aux cheminements piétonniers confortables et ombragés. Il importe également de délimiter le domaine public pour que tous les modes de transports non motorisés puissent cohabiter de manière serreeine, notamment via un marquage au sol pour orienter les vélos et trottinettes dans les zones de rencontre et éviter le conflit entre les différents modes de transport.*

11. « Semaine de la table » et « Nuits méditerranéennes » : Organiser des soirées thématiques avec horaires prolongés (par exemple jusqu'à 2h du matin sur certains week-ends, comme testé à Zurich – iamexpat.ch), afin de dynamiser le centre-ville.

- *Le PLR est favorable à une extension des heures d'ouverture de manière ponctuelle et sur la base d'un concept défini.*

12. Accompagnement énergétique (cuisine & froid) : Offrir des audits énergétiques et des kits d'économie d'énergie (LED, récupérateurs de chaleur), inspirés du programme Equiwatt, avec une approche proactive de la Ville.

- *Le PLR est favorable au développement de partenariat avec les SIL pour optimiser la transition énergétique et éviter le gaspillage des ressources.*

13. Suppression du plafond de six manifestations extérieures : Permettre davantage d'initiatives festives organisées par les restaurateurs, afin d'égayer le centre-ville.

- *Le PLR est favorable à la suppression du plafond des six manifestations annuelles pour autant qu'elle respecte la tranquillité dans les quartiers et les limites posées par la LADB.*

14. Terrasses pour bars de nuit autorisées de 18h00 à 22h00 : Lever l'incohérence actuelle qui empêche les bars de nuit d'exploiter leurs terrasses alors qu'ils sont ouverts dès 18h00. Refonte de certains règlements sujets à interprétation (terrasses surélevées, autorisations, etc.) dans un esprit de facilitation du commerce et de l'animation urbaine. Pour rappel un lieu public, animé avec des restaurants et commerces ouverts, est un lieu sécurisé et sécurisant.

- *Le PLR est favorable à l'utilisation des terrasses jusqu'à 22h pour autant que ce soit compatible avec le voisinage. Une collaboration étroite avec les restaurateurs pour réduire les éventuelles nuisances sera nécessaire pour que le concept fonctionne.*

15. Réexamen des charges fiscales et communales spécifiques au secteur : Revoir de manière urgente les barèmes liés à la superficie, aux déchets, à l'eau, à l'électricité, etc., et prévoir des réductions ou suspensions temporaires.

- *Le PLR est favorable au réexamen des montants perçus à charge des restaurateurs pour que les montants perçus ne dépassent pas de manière significative la couverture des coûts des services.*

16. Création d'un service administratif dédié à la restauration au sein du service de l'économie : Mettre en place un guichet unique transversal (pompiers, hygiène, urbanisme, etc.) offrant conseil et accompagnement pour faciliter la création ou la transformation de restaurants. Ce service viserait à aider les commerçants en amont, plutôt que de se limiter à des inspections et sanctions, et à accueillir favorablement les changements d'enseignes et de licence, comme le fait la ville de Zurich.

- *Le PLR est surtout favorable à la réduction de la bureaucratie pour permettre un traitement rapide des demandes. Il est essentiel que la demande soient dirigées directement vers le bon service. Un système de centralisation des demandes peut répondre aux besoins des commerçants et aux contraintes de l'administration communale.*

17. Amélioration de l'accessibilité pour les livreurs et les entreprises : Prévoir des zones ou créneaux de stationnement temporaires supplémentaires pour les livraisons et travaux, sans réduire les places existantes, afin d'éviter les retards, les amendes et le refus de certains prestataires d'intervenir.

- *Pour le PLR, il est essentiel de ne pas réduire l'offre actuelle de stationnement et de prévoir des zones de livraisons ou la délivrance de macarons pour les livreurs et entreprises plus proches des restaurants.*

18. Création d'un moratoire de cinq ans sur la création de nouveaux restaurants ou établissements : Instaurer un moratoire interdisant la construction ou le changement d'affectation dans le centre-ville, afin de stabiliser l'offre existante et préserver la viabilité économique des acteurs en place.

- *Le PLR est attaché à la liberté économique et n'est pas favorable à un moratoire sur l'ouverture de nouveaux restaurants.*